**LE COMITE DE SUIVI INDIVIDUEL**

**La mise en place du comité individuel de suivi de thèse (CSI) a pour objectif de permettre aux doctorant.e.s de faire le point sur l’avancée de leur thèse. Il a aussi pour but de faire intervenir un.e ou deux expert.e.s extérieur.e.s pour faire des suggestions sur les orientations du travail. Le/la représentant(e) de l’ED (RED) a un rôle d’animation et de conseil pendant la réunion du comité ainsi que tout au long de la thèse. Il/elle rédige le compte-rendu du CSI, le verse sur ADUM et alerte l’ED s’il/elle perçoit des difficultés dans l’avancée du travail.**

**Un moment d’échange sans le/la doctorant.e doit être programmé enfin de séance. Une réunion RED/doctorant.e seul.e.s doit aussi avoir lieu, en amont ou en aval du comité. Ces deux discussions doivent permettre de faire émerger les difficultés éventuelles pour une prise en charge par l’ED.**

**Les rubriques ci-dessous, signalées par une étoile \* doivent être pré-remplies par le/la doctorant.e en amont de la réunion, et le fichier est confié au/à la RED qui achèvera sa rédaction en séance.**

**Compte-rendu du comité individuel de suivi de thèse (CSI)**

\*Etablissement d’inscription du (de la) doctorant (e) :

\*Prénom et nom du (de la) doctorant (e) :

\*Directeur.e.s de thèse :

\*RED :

\*Autres membres du CSI (prénom, nom, fonction) :

\*Année d’inscription (1ère, 2è, 3è année ou plus) :

**Avancée de la thèse**

Les objectifs du projet sont-ils clairement identifiés?

Les méthodologies sont-elles bien définies ?

Quelles sont les difficultés rencontrées ? Quelles solutions ont été proposées ?

Quelles sont les prochaines étapes à mettre en œuvre ? Quelle est leur faisabilité ? Précisez les échéances.

Des collaborations sont-elles établies et fructueuses ? Précisez lesquelles.

Où en sont les publications ?

Où en sont les participations à des colloques / symposium / workshops ?

**Projet apres-these**

Quel est le projet professionnel ?

\*Un module sur l’éthique et l’intégrité scientifique a t-il été suivi (Obligatoire en première année de thèse)?

\*Quels sont les autres modules déjà suivis et envisagés pour satisfaire la formation ? (4 modules obligatoires pour les non-missionnaires, et 2 pour les missionnaires (=ex monitorats))

**Conditions de travail du/de la doctorant(e) (à remplir après avoir auditionné le comité ou l’équipe encadrante seule, puis le/la doctorant.e seul.e)**

**(En cas de difficulté, l’ED peut être alertée de façon confidentielle, par n’importe quel membre du CSI)**

\*Est-ce que la thèse a été interrompue (arrêt maladie, maternité, …) ?

Quelle est la régularité des entretiens / discussions entre doctorant.e et encadrant.es?

Le/la doctorant.e rencontre-t-il/elle des difficultés qui affectent le bon déroulement de sa thèse ?

La communication entre le(la) doctorant(e) et les encadrant(e)s est-elle satisfaisante ?

Pour les missionnaires : la charge de la mission est-elle compatible avec une bonne avancée de la thèse?

**Pour les doctorants inscrits en 1ère année**

Le comité de suivi est-il favorable à une inscription en 2ème année ?

Si, non, quels sont les arguments pour la cessation de la thèse :

**Pour les doctorants inscrits en 2ème année**

Le comité de suivi est-il favorable à une inscription en 3ème année ?

Si, non, quels sont les arguments pour la cessation de la thèse :

**Pour les doctorant(e)s inscrit(e)s en 3ème année**

Date prévisible de soutenance :

Une demande de dérogation pour une inscription en 4ème année doit-elle être envisagée ?

Si oui, quel financement sera mobilisé ?

Fait à

Le

Nom et prénom, fonction puis signature des membres présents

Le compte-rendu doit être rempli par le représentant de l’ED (RED) en présence de l’ensemble des membres du comité.

Le CR est à déposer par le RED sur ADUM.

Lors du dépôt, un mail automatique est envoyé aux membres du CSI renseignés par le doctorant sur son profil pour consultation du CR.

Avant que le RED puisse déposer le CR du CSI, le doctorant doit avoir créé un profil ADUM et celui-ci doit avoir été validé par l’ED. Pensez à bien renseigner l’ensemble des membres du CSI.